



Digne-les-Bains, le 5 juin 2018

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE :
BILAN DES CONTRÔLES RENFORCÉS DU WEEK-END
DU 1^{ER} JUIN AU 4 JUIN 2018**

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence communique sur les **contrôles renforcés** de sécurité routière qui ont eu lieu le **week-end du 1^{er} juin au 4 juin 2018** sur l'ensemble du département.

Sur 604 véhicules contrôlés, les forces de l'ordre ont relevé les infractions suivantes :

- 6 conduites en état alcoolique dont 6 délictuelles ;
- 2 conduites sous l'emprise de produits stupéfiants ;
- 7 excès de vitesse.

L'ensemble de ces non-respects du Code de la route a donné lieu à :

- 10 rétentions de permis de conduire.

Ces contrôles s'inscrivent dans la stratégie d'amélioration de la sécurité routière et de prévention des comportements à risque.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence appelle donc les usagers de la route à faire preuve de la plus grande prudence. Le non-respect du Code de la route peut mettre en péril votre vie, celle de vos passagers ainsi que celle des autres usagers.

Depuis le début de l'année, 6 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. Être bien conscient des risques et adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter les drames.

« La vitesse excessive ou inadaptée est la première cause de mortalité sur les routes françaises »

La vitesse est un facteur d'augmentation du risque d'accident et de sa sévérité. En 2016, 3 477 personnes ont perdu la vie sur le réseau routier français. Deux-tiers de la mortalité routière (63%), soit 2 188 des personnes tuées, sont survenus sur le réseau routier hors agglomération et hors autoroute, dont la plupart sur des routes bidirectionnelles majoritairement limitées à 90 km/h (55% de la mortalité routière). La vitesse excessive ou inadaptée est la première cause de mortalité sur les routes françaises (31%).

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence